

L'ASSISTANCE-VIEILLESSE

LES NORMES D'APPLICATION DU RÉGIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme Noël approche, pourrait-il nous dire quand les règlements du régime d'assistance publique du Canada seront promulgués afin que les nombreux invalides nécessaires sachent quelles conditions il faut remplir pour recevoir une assistance?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la question a été débattue ici même l'autre soir. J'espère que le gouverneur en conseil approuvera les règlements le plus tôt possible, après quoi nous pourrions conclure une entente avec les provinces. Je rappelle toutefois à mon honorable ami qu'aux termes du Régime d'assistance publique du Canada le gouvernement fédéral partagera le coût avec les provinces rétroactivement au 1^{er} avril 1966.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

—LE RAPPORT DU JUGE ROBINSON: L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS SUR LES TRAITEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Afin de dissiper tout doute au sujet de ce différend, pourrait-il nous dire si le gouvernement est prêt à donner suite à la recommandation sur les salaires inscrite dans le rapport du juge Robinson, qui a été nommé par le gouvernement?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le peuple canadien n'a pas les moyens de permettre une augmentation de salaire de 40 p. 100 répartie sur une période de deux ans, dans ce cas-ci.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, bien entendu, le ministre se sert de ces 40 p. 100 comme d'un rideau de fumée. Le taux réel est de 17 p. 100.

Des voix: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-ce à dire, selon le ministre, que le juge Robinson, homme de grande expérience, a été nommé tout simplement pour jouer un peu avec le

[M. l'Orateur.]

problème en attendant que le gouvernement rejette ses recommandations?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le gouvernement, mais plutôt l'opposition qui joue avec le rapport. Pour sa part, le gouvernement l'a étudié minutieusement. (Applaudissements)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre, sans aucunement me reporter à la prétendue augmentation de 40 p. 100. Est-ce vrai que les demandes reçues des associations d'employés renfermaient, de fait, une concession au Conseil du Trésor? Ces gens n'ont-ils pas manifesté leur intention d'accepter un montant moindre que celui qu'avait recommandé le juge Robinson à ce sujet?

L'hon. M. Benson: Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, tout ce qui se passe au cours des négociations doit, d'un commun accord, rester secret. Je n'ai pas l'intention de divulguer ce qui s'est passé au cours de ces négociations entre les représentants des employeurs et des employés. Peut-être le député a-t-il reçu des renseignements, mais je me suis engagé à ne pas révéler cette information.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, eu égard aux circonstances actuelles et aux négociations de cet après-midi, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre. La date prévue pour la grève a-t-elle été rapprochée ou retardée?

L'hon. M. Benson: Je pense que rien n'est changé.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre une question complémentaire, car, d'après lui, les Canadiens n'ont pas les moyens de financer l'augmentation recommandée. Mais ont-ils les moyens de dépenser 11 millions de dollars pour cet amas de ferraille qu'est le *Bonaventure*?

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor voudrait-il nous dire si, lorsqu'il parle d'une augmentation de 40 p. 100, il entend par là une augmentation qui a déjà été approuvée? Ne dit-on pas que le juge Robinson ait recommandé une augmentation variant entre 14 et 17 p. 100? Lorsque le ministre parle de 40 p. 100, il s'agit donc en fait d'une augmentation qui s'est échelonnée sur une certaine période?